



Le
Guide

à l'attention des élèves de 6^{ème} primaire
et de leurs parents



Lycée Provincial d'Enseignement Technique du Hainaut

Carte d'identité de l'école

Nom : LYCEE PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DU HAINAUT

Adresse : 45, Avenue de l'Enseignement
7330 SAINT-GHISLAIN

Téléphone : 065/71.42.12

Mail : alicia.vandenabeele@hainaut.be (Direction)

Site internet : www.lpeth.be

Facebook : etudierenhainaut.be : lpeth



Deux vidéos pour découvrir l'école

<https://www.youtube.com/watch?v=yOvumSSFoX8>

<https://youtu.be/wvy2NvpN94I>

Nos sections

1^{er} degré

- **1^{er} degré commun** : activité au choix : art, bureautique, alimentation
- **2^{ème} supplémentaire** : activité au choix : art, bureautique, alimentation
- **1^{er} degré différencié (pas de CEB)** : activités : art, bureautique, alimentation

2^{ème} degré

Technique de qualification :

- Restauration
- Techniques artistiques

Professionnel :

- Boulangerie - Pâtisserie
- 3^{ème} cuisine et salle - 4^{ème} restaurateur
- Vente
- Arts appliqués

Alternance (article 45) :

- Commis de cuisine
- Commis de salle

3^{ème} degré

Technique de qualification :

- Hôtelier - restaurateur
- Technicien en infographie
- Arts plastiques

Professionnel :

- Boulanger - pâtissier
- Restaurateur
- Vendeur
- Assistant aux métiers de la publicité

Alternance (article 45) :

- Commis de cuisine
- Commis de salle

7^{ème} année

Professionnel :

- Traiteur-organisateur de banquets
- Chocolatier-glacier-confiseur
- Complément en techniques de vente
- Complément en techniques publicitaires

[Vous souhaitez découvrir l'école ?](#)

Nous vous invitons à consulter notre site internet : www.lpeth.be et notre page Facebook : [etudierenhainaut.be](https://www.facebook.com/etudierenhainaut.be) : lpeth.

Sur notre site internet, un onglet est réservé aux **inscriptions**.

Vous y découvrirez les informations importantes sur le sujet.

[Vous souhaitez visiter l'établissement ?](#)

Les visites se déroulent **sur rendez-vous** les mercredis dès 13h et les autres jours de la semaine dès 15h30.

Le rendez-vous se prend auprès de Mme De Vrieze, secrétaire au 065/71.42.02.

Notre **journée portes ouvertes** est programmée le dimanche 27 mars 2022 (*sous réserve des mesures sanitaires*).

[Comment s'inscrire en première année ?](#)

Un **décret « Inscriptions »** existe.

Des **documents** vous ont été remis par l'école primaire et le site internet référencé ci-dessous a été créé pour vous aider :

<https://inscription.cfwb.be/>

Notre numéro FASE est le **1267**.

Les **inscriptions** se font sur **rendez-vous** au 065/71.42.12 du :

14 février au 25 février et du 07 mars au 11 mars

De quels documents avez-vous besoin ?

- Le Formulaire Unique d'Inscription (FUI)
- La carte d'identité de l'enfant (ou son n° de registre national)
- La carte d'identité du responsable légal

A partir de fin juin et le plus rapidement possible afin de valider l'inscription :

- Le Certificat d'études de base
- L'attestation de langues

Grille horaires des élèves de 1^{ère} année :

Année scolaire 2022-2023	
Année : 1^{ère} C	
Formation commune	
Libellé	Heures
Cours Philosophiques ou Philosophie et éducation à la citoyenneté	1
Philosophie et éducation à la citoyenneté	1
Français	6
Mathématique	4
Langue moderne I: Anglais / Néerlandais	4
Histoire	2
Géographie	2
Initiation scientifique	3
Education physique*	3
Education par la technologie	1
Education musicale	1
Activités au choix	
Libellé	Heures
Activités littéraires	1
Activités de mathématiques*	1
Activités artistiques/ Activités bureautique/ Activités alimentation (<i>au choix</i>)	2
Total	32

Activité spécifiques de remédiations & méthode de travail	2
---	---

Année scolaire 2022-2023	
Année : 1^{ère} Différenciée (pour les élèves n'ayant pas de CEB)	
Formation commune	
Libellé	Heures
Cours Philosophiques ou Philosophie et éducation à la citoyenneté	1
Philosophie et éducation à la citoyenneté	1
Français	7
Mathématique	6
Langue moderne I: Anglais / Néerlandais	2
Histoire	1
Géographie	1
Initiation scientifique	2
Education physique*	3
Education artistique	2
Activités au choix	
Libellé	Heures
Informatique : activités de bureautique	3
TP de l'alimentation	2
Métiers de l'alimentation	1
Total	32

Activité spécifiques de remédiations & méthode de travail	2
---	---

* Les élèves qui présentent des difficultés bénéficieront d'un Plan Individuel d'apprentissage et de remédiations. Un horaire adapté sera proposé pour permettre les remédiations.

Elles pourront, entre autres, être organisées à la place des activités au choix et pendant la 3^{ème} période à la place du cours d'éducation physique.

Horaire des cours

1 ^{ère} heure	08h20 - 09h10
2 ^{ème} heure	09h10 - 10h00
Récréation	10h00 - 10h20
3 ^{ème} heure	10h20 - 11h10
4 ^{ème} heure	11h10 - 12h00
5 ^{ème} heure	12h00 - 12h50 : repas
6 ^{ème} heure	12h50 - 13h40
7 ^{ème} heure	13h40 - 14h30
Récréation	14h30 - 14h45
8 ^{ème} heure	14h45 - 15h35
9 ^{ème} heure	15h35 - 16h25

Le personnel du LPETH

Voici une présentation rapide des personnels que vous pourrez rencontrer à l'école. Si vous avez une question particulière, autant vous adresser tout de suite à la personne compétente.

 : 065/71.42.12

PERSONNEL	POURQUOI	COMMENT ÊTRE EN CONTACT AVEC CE PERSONNEL
<u>PROFESSEURS</u> <u>TITULAIRE</u>	Questions relatives au travail et aux résultats scolaires.	Prendre rendez-vous ou questionner par le biais du journal de classe. Se présenter aux différentes réunions (remise des bulletins, réunions parents/professeurs, convocation...).
<u>EDUCATEUR</u> Mme Basile	Questions relatives à la vie quotidienne à l'école : problème de discipline, organisation du temps de vie scolaire, absences et retards... Toutes questions relatives à la scolarité de votre enfant.	Par téléphone ou demande écrite dans le journal de classe.
<u>CAREPH</u> Cellule Aménagements Raisonables de l'Enseignement Provincial du Hainaut	Pour construire le protocole « Aménagements raisonnables » en collaboration avec l'élève, ses parents, l'équipe pédagogique, le CPMS et les professionnels de la santé.	Par téléphone en demandant Mme Serville, Cheffe d'Atelier qui coordonne les contacts avec le CAREPH.
<u>CPMS</u> 1 psychologue 1 assistante sociale 1 infirmière	Pour évoquer les problèmes familiaux et de santé...	Par téléphone auprès de l'éducateur ou directement en prenant rendez-vous avec le Centre : 065/76.40.30

PERSONNEL	POURQUOI	COMMENT ÊTRE EN CONTACT AVEC CE PERSONNEL
<p><u>PERSONNEL DE DIRECTION</u></p> <p><u>DIRECTRICE</u> Mme Vandabeele</p> <p><u>DIRECTEUR ADJOINT</u> Mr Collette</p> <p><u>CHEF DE TRAVAUX</u> Mr Querson</p> <p><u>CHEFFES D'ATELIER</u> Mme Serville</p> <p>Mme Celsy</p>	<p>Responsables de l'école, ils prennent les décisions importantes concernant la vie scolaire et l'organisation pédagogique.</p> <p>Chargée de l'organisation générale de l'école et de son bon fonctionnement.</p> <p>Chargé de l'indiscipline et des travaux.</p> <p>Chargé de la gestion des sections de boulangerie-pâtisserie et de l'hôtellerie.</p> <p>Chargée des élèves en aménagements raisonnables et des stages.</p> <p>Chargée de la gestion des sections artistique et vente.</p>	<p>Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de direction.</p> <p>Ouvert tous les jours aux heures d'ouverture de l'école.</p>
<p><u>SECRÉTARIAT DES ÉLÈVES</u></p> <p>Mme Baton</p> <p>Mme Gérard</p>	<p>Pour tous les documents administratifs (inscriptions, attestations...).</p>	<p>Par téléphone.</p>
<p><u>CONSEILLÈRE PRINCIPALE D'ÉDUCATION</u></p> <p>Mme Estiévenart</p>	<p>Chargée des absences des élèves et de leur suivi.</p> <p>Coache les élèves en décrochage scolaire.</p>	<p>Par téléphone.</p> <p>Se présenter aux convocations, l'avenir de votre enfant en dépend !</p>

Quelques informations utiles au sujet de l'établissement scolaire

1) L'école et l'enseignement numérique

Depuis plusieurs années, l'école développe son pôle numérique. Chaque année, de nouvelles salles équipées d'outils sont installées.

Les plateformes utilisées varient en fonction des années de scolarisation.

Moodle et Teams sont utilisés pour toutes les années. Moodle permet d'interagir pédagogiquement avec l'élève et se base sur le principe de la pédagogie différenciée. Les élèves avancent à leur propre rythme. Des séances de soutien et de dépassement sont associées au parcours de l'élève. Teams permet une communication rapide pour le groupe.

Dans le premier degré, l'utilisation des logiciels Kahoot, ClassDojo et Classcraft permettent d'avancer à son propre rythme tout en donnant des bases solides.

Afin de lutter contre la fracture numérique, l'école entamera à partir de la rentrée 2022, le projet Chromebook mis en place par la Province de Hainaut.

Ce projet vise à fournir à chaque élève de l'école un portable par un système de leasing.

En 2022-2023, les élèves du deuxième degré pourront bénéficier de l'outil.

L'utilisation du Chromebook permettra :

- de numériser les cours ;
- de permettre à l'élève de se remettre en ordre plus rapidement ;
- d'assurer des activités de soutien, de renforcement ;
- de varier les méthodes d'apprentissage ;
- de répondre aux évolutions constantes de la société.

Le cours de français en première année est dispensé à l'aide d'un manuel scolaire et d'un tableau numérique. Le cours est donné via les principes de différenciation.

Responsables : Messieurs :

- Patrice Provost : patrice.provost@eduhainaut.be
- Philippe Vertenoil : philippe.vertenoil@eduhainaut.be
- Reynaldo Gaone : reynaldo.gaone@eduhainaut.be

2) Le soutien scolaire

Un système de soutien scolaire est mis en place dans les matières suivantes : français, mathématiques, sciences, anglais, néerlandais. Le soutien s'organise soit à distance via Moodle, soit à l'école par des séances spécifiques. La cellule est coordonnée par Mesdames Abrassart et Mariaulle. L'objectif est d'amener chaque élève à la réussite. La pédagogie différenciée est utilisée.

Contact :

- Déborah Mariaulle : deborah.mariaulle@hainaut.be
- Leela Abrassart : leela.abrassart@eduhainaut.be

3) Le mess

L'école dispose d'un mess qui fournit la possibilité d'obtenir un repas chaud, un sandwich ou encore une salade. Nous travaillons avec le Projet **PROXIAL**, c'est-à-dire que nous nous fournissons en produits locaux et de saison.

Responsable :

- Mr Stéphane Annotiau : stephane.annotiau@eduhainaut.be

4) Les restaurants didactiques

L'école dispose de 4 restaurants didactiques ouverts aux personnes extérieures. Il vous est loisible de venir profiter d'un repas pour un prix modique du mardi au vendredi.

Responsable :

- Mme Virginie Mawet : virginie.mawet@eduhainaut.be

5) Le magasin de boulangerie-pâtisserie

L'école dispose d'un magasin approvisionné chaque jour par les productions des élèves. Ce magasin est ouvert aux parents et responsables légaux de 9h30 à 14h30.

6) Les aménagements raisonnables

Dans le cadre de la législation, les élèves présentant des troubles de l'apprentissage bénéficient de mesures adaptées à leur difficulté. Notre école collabore avec le CAREPH, Cellule d'Aménagements Raisonables de l'Enseignement Provincial du Hainaut. En collaboration avec le jeune, les parents, les professionnels de la santé,

le CPMS, l'école et le CAREPH, un protocole d'aménagements raisonnables est mis en place. Les aménagements peuvent être d'ordres matériels, pédagogiques et/ou organisationnels. Les classes du 1^{er} degré vont être dotées d'une boîte contenant du matériel spécifique.

Le protocole est diffusé aux enseignants sur Moodle dans un dossier spécifique par élève. Chacun a le loisir d'indiquer des remarques pertinentes.

Une logopède encadre les élèves à besoins spécifiques en difficulté.

Responsable :

Mme Céline Brison : celine.brison@eduhainaut.be

7) Transition primaire-secondaire

Afin de favoriser la transition de l'école primaire à l'école secondaire, l'école organise un parcours d'accueil de trois journées en début d'année scolaire.

Cet accueil a pour objectif de/d' :

- Passer avec facilité du primaire au secondaire ;
- Avoir le plaisir de découvrir sa nouvelle école et de s'y sentir le/la bienvenu(e) ;
- Apprendre à connaître rapidement tous les camarades de classe ;
- Se présenter positivement en toute confiance ;
- Se repérer dans l'école et dans la ville.

8) Charte de l'élève de première année

Les 10 commandements de l'élève de première année

- 1. TON AGENDA TU N'OUBLIERAS PAS.*
- 2. TON CARTABLE TU PRÉPARERAS (CHAQUE SOIR).*
- 3. TON HORAIRE TU COPIERAS ET APPRENDRAS.*
- 4. A L'HEURE EN CLASSE TU SERAS.*
- 5. TON GSM TU N'UTILISERAS PAS (EN COURS SINON CONFISQUÉ IL LE SERA).*
- 6. ORGANISÉ TU LE SERAS.*
- 7. UN BON CAMARADE DE CLASSE TU SERAS.*
- 8. TA CARTE D'ÉLÈVES, DE SORTIE TU AURAS.*
- 9. SOIN DE TES AFFAIRES TU PRENDRAS.*
- 10. DE TON MIEUX TU FERAS.*

